

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Band:** 11 (2017)

**Artikel:** De la cueillette à la lutte biologique : sus aux hannetons!  
**Autor:** Grandjean, Sylvain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048087>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Né en 1988, **Sylvain Grandjean** a obtenu son Master en histoire et anglais à l'Université de Fribourg en 2014. Son travail de mémoire intitulé *La nébuleuse verte dans le canton de Fribourg* (2015), qui porte sur la naissance, l'émergence et la politisation de la pensée écologiste dans le canton, a été publié dans la collection ASTP. Depuis 2015, il enseigne l'histoire et l'anglais au Collège du Sud.

## De la cueillette à la lutte biologique Sus aux hannetons !

*La lutte contre le hanneton a particulièrement évolué depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tant au niveau des acteurs impliqués dans ce combat que des moyens déployés. Étudier l'évolution des rapports avec cet insecte et les représentations qu'il suscite permet d'observer une société fribourgeoise en pleine mutation. Basé principalement sur l'étude de la presse, le présent article propose tout d'abord de retracer un panorama sommaire de plus d'un siècle de mesures prises contre les « cucards » avant de se concentrer sur le cas gruérien.*

Le hanneton pose problème avant tout pour les destructions ou « ravages » qu'il cause à l'agriculture : en Valais (1875), on dénonce des arbres qui sont « littéralement dépouillés de leur verdure »<sup>1</sup> ; à Fribourg (1882), on cherche à lutter contre les « graves préjudices » causés à l'agriculture, contre un « fléau » qui nuit à la récolte des fruits<sup>2</sup> ; en Thurgovie (1907), on parle de « désolation », de ravages qui

Le hanneton est un insecte scarabéidé qui apparaît au printemps, entre avril et juin. Sa venue a lieu tous les trois ans, soit le temps nécessaire pour que les larves de l'insecte (les vers blancs) arrivent à l'état parfait de hanneton. *La Liberté*, 9 mars 1976.



<sup>1</sup> *La Liberté*, 19 mai 1875.

<sup>2</sup> *La Liberté*, 20 avril 1882.

compromettent aussi la récolte des fruits car « de nombreux arbres n'ont plus ni fleur, ni feuille »<sup>3</sup>. On comprend dès lors pourquoi ces insectes sont mal perçus, qualifiés d'« insectes nuisibles », d'« hôtes malfaisants » ou « incommodes », de « voraces coléoptères » ou de « coléoptères dévastateurs », de « destructeurs » ou encore de « terribles bestioles ». Face aux problèmes causés, de nombreux acteurs vont prendre des mesures pour les faire disparaître, eux et leur larve, le ver blanc. Dans *La Liberté*, on parle donc de les détruire, de s'en débarrasser, de les exterminer ou de les chasser. Parfois cependant, si le but reste identique, les termes utilisés sont plus modérés : il est aussi question de les « récolter » ou « ramasser », de les « recueillir » ou « cueillir », ainsi que d'en faire la « cueillette ».

## Une lutte obligatoire

L'arrêté de l'Avoyer et Petit-Conseil du canton de Fribourg datant du 5 décembre 1806 au sujet des « mesures pour la destruction des hannetons et vers blancs ou cotteiruz » pose les bases de l'action politique à l'égard de ces insectes. Ayant force de loi depuis le 15 mai 1807, cet arrêté vise à diminuer les « ravages incalculables » causés par les vers blancs et les hannetons en rendant obligatoire leur destruction<sup>4</sup>. Les communes sont chargées de faire connaître cette loi et doivent la faire appliquer dès que les hannetons apparaissent sur leur territoire. Ainsi, les propriétaires « de fonds de terre » du canton sont tenus de tuer les vers blancs lorsqu'ils cultivent leurs terres, sous peine d'une amende de 2 francs par journée de charrue et, en période de vol de hannetons, ils doivent également apporter à leur commune un quart de bichet<sup>5</sup> de ces insectes par pose<sup>6</sup> de terrain qu'ils possèdent ; les petits propriétaires et les ménages sans terrain doivent aussi en apporter un bichet. Si tout bichet supplémentaire fourni est récompensé par un batzen<sup>7</sup> payé par l'Etat, tout bichet manquant est en revanche puni d'une amende de 2 francs. Les hannetons recueillis doivent être tués – on recommande de les plonger dans de l'eau bouillante – puis livrés auprès des autorités communales avant de les enfouir dans des fosses profondes préparées à cet effet. Bien que les quantités à récolter et les tarifs évoluent au cours du temps, cette loi sert de base aux arrêtés que le Conseil d'Etat publie au cours du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, obligeant la population à lutter contre les hanne-

<sup>3</sup> *La Liberté*, 31 mai 1907.

<sup>4</sup> *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du canton de Fribourg*, Fribourg, vol. IV, 1806 et 1807.

<sup>5</sup> Le bichet est une ancienne unité de mesure. Dans les cantons de Fribourg et de Berne, il correspondait à une quantité de 15 litres. Le bichet est supprimé en 1877, lorsque le système métrique est imposé en Suisse.

<sup>6</sup> La pose est une ancienne unité de surface. Elle est abolie au profit de l'are en 1877. Si un are correspond à 100 mètres carrés, la pose pouvait varier selon les régions helvétiques, atteignant 41 à 62 ares en plaine.

<sup>7</sup> Le batzen ou batz évoque une pièce de dix centimes. Il a été aboli en 1850 par la loi sur la monnaie qui a adopté le franc.

**Les tarifs pratiqués en Suisse attirent parfois la convoitise d'habitants de pays voisins. En 1891, par exemple, comme le kilo de hannetons n'est payé que 6 centimes en Savoie contre 10 à Genève, «des nuées de jeunes gens» se présentent «à la frontière genevoise pour entrer des sacs entiers de hannetons récoltés». Classés comme «comestibles» par Berne, les hannetons font ensuite l'objet d'une «vraie contrebande» qui occupe les gardes-frontières genevois.**

*La Liberté*, 12 mai 1891

tons lorsqu'ils font leur apparition. Une telle pratique n'est pas typiquement fribourgeoise: chaque canton de Suisse romande y recourt.

### Comment cueillir les hannetons ?

La cueillette des hannetons consiste à aller les récolter dans les jardins et vergers ainsi que sur les arbres où ils se trouvent (ou à les en faire tomber en les secouant). Diverses inventions sont peu à peu proposées dans la presse pour compléter cette méthode. En 1881 par exemple, un agronome conseille d'utiliser «un vieux fût défoncé intérieurement enduit de goudron, avec une lanterne au milieu»<sup>8</sup>. Il garantit que les hannetons, attirés par la lumière de la lanterne, se retrouveront ainsi recouverts de goudron et seront amenés à tomber au fond du tonneau. En 1882, puis en 1891, un habitant de Nantes recommande d'utiliser «une lampe à pétrole protégée par des glaces» (ou une «lanterne ordinaire») sous laquelle serait placée une ouverture en forme d'entonnoir puis un sac: «Aussitôt la lampe allumée, les hannetons se réveillent et viennent en foule se précipiter contre les carreaux. La violence du choc les fait tomber d'abord dans l'entonnoir puis dans le sac "d'où l'on ne revient pas"<sup>9</sup>.» Si le hannetonnage permet la récolte de millions d'insectes, le problème n'est pas pour autant résolu.

Dès 1924, une partie de la loi de 1806 est abandonnée: désormais, la quantité minimale de hannetons à récolter n'est plus imposée, le but étant d'éviter que les propriétaires ne récoltent que le quota minimal. Pour stimuler la cueillette, les autorités paient chaque litre d'insectes 10 centimes durant les quinze premiers jours de vol, puis 5 centimes par la suite. Les propriétaires demeurent toutefois tenus de détruire les vers blancs qu'ils rencontrent. Si les enfants des écoles sont amenés à participer à la lutte contre les hannetons dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, leur contribution est également encouragée par le Conseil d'Etat fribourgeois dès 1924: «Les Conseils communaux doivent faire recueillir, cette année, les hannetons, dès leur apparition. Ils organiseront ce service surtout au moyen des enfants des écoles<sup>10</sup>.» La direction de l'Instruction publique donne alors aux inspecteurs scolaires des instructions particulières: «De bonne heure le matin, c'est-à-dire vers 5 à 6 heures, les garçons des écoles, sous la surveillance de leur instituteur, se rendront à la cueillette des hannetons en ayant soin de les faire

<sup>8</sup> *La Liberté*, 2 avril 1881.

<sup>9</sup> *La Liberté*, 15 avril 1882.

<sup>10</sup> *La Liberté*, 28 avril 1924.

choir des arbres pendant qu'ils sont encore engourdis. Les insectes recueillis et tués par asphyxie seront apportés au préposé communal, qui en tiendra un contrôle<sup>11</sup>. » Les hannetons récoltés sont payés selon les tarifs indiqués plus haut ; la somme gagnée est utilisée pour des excursions scolaires et les élèves peuvent avoir congé l'après-midi des jours de cueillette.

### Que faire des millions d'insectes récoltés ?

La quantité de hannetons recueillie est parfois impressionnante, se chiffrant en millions d'insectes. Si à Zurich (1879), on pense en avoir récolté 10 millions, dans les cantons de Genève (1891) et de Vaud (1892), on estime en avoir détruit respectivement 118 et 203 millions. Par la suite, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, il semble que le nombre de hannetons diminue. Cette baisse temporaire contraste avec une nouvelle recrudescence d'insectes à la fin des années 1940. En 1948, par exemple, on en récolte plus de 700 000 litres dans le canton de Fribourg, ce qui équivaut à plus de 300 millions de hannetons. Tous ces insectes ont été tués, parfois en les cuisant dans de l'eau bouillante, parfois au moyen de sulfure de carbone ou de soufrage dans des fûts. Si, à l'origine, on les ensevelissait dans des fosses, les insectes sont par la suite utilisés à des fins diverses, par exemple comme huile à brûler (plutôt rare) ou comme engrais. Durant les deux guerres mondiales, on en fait de la substance alimentaire ou de la farine pour nourrir les porcs et la volaille.

Ce traitement des hannetons pose parfois problème. Durant la Première Guerre mondiale, par exemple, en 1918, la fabrique d'engrais chimiques de Fribourg est choisie pour traiter tous les insectes récoltés en Suisse romande afin d'en faire de la matière fourragère. Cependant, les quantités de coléoptères apportées par wagons sont telles que les locaux de la fabrique sont rapidement encombrés. Les odeurs alors dégagées par ces insectes en décomposition sont particulièrement désagréables : « Voilà quinze jours environ que tout le quartier de Pérolles, depuis la gare à la rue de l'Industrie, est empesté par les émanations provenant d'une quantité énorme de hannetons en décomposition<sup>12</sup>. » L'odeur est tellement nauséabonde « que les habitants du quartier sont obligés, à cette saison, de fermer leurs fenêtres, la nuit principalement, au lieu de pouvoir respirer l'air sain et embaumé de la campagne en fleurs »<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> *La Liberté*, 17 avril 1924.

<sup>12</sup> *La Liberté*, 18 mai 1918.

<sup>13</sup> *Idem*.



## Le hanneton à toutes les sauces

Malgré son affiliation à la catégorie des insectes « nuisibles », le hanneton s'avère parfois utile. Dans le langage tout d'abord, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en particulier, ce coléoptère causant de nombreux dégâts a pu servir pour critiquer vivement quelqu'un. En politique, par exemple, si certaines personnalités sont considérées comme ayant un « tempérament de hanneton », d'autres sont qualifiées de « hanneton politique » ou de « hanneton tumultueux ». L'expression est insultante : quand en 1874, un député radical lucernois compare les capucins aux hannetons, l'analogie ne reste pas sans réaction au sein de l'assemblée. Par la suite, si cette tournure est moins utilisée dans la presse, les références aux hannetons ne disparaissent pas pour autant. Ainsi, les motocyclistes (1948) et les passagers de side-cars (1949) font penser aux coléoptères à cause de leur équipement. Notons encore que cet insecte est aussi utilisé dans diverses expressions, comme « avoir un hanneton dans le plafond » (qui signifie être fou de) ou « ne pas être piqué des hannetons » (qui sert à désigner quelque chose qui est d'une qualité particulière ou spéciale). Mais l'utilisation de cet insecte ne s'arrête pas là : il figure aussi dans des titres de chansons (La légende du hanneton, de Lugnier et Lamy), de romans (La Comédie des hannetons, de Widmann), de pièces de théâtre (Les hannetons, de Brioux) et de bandes dessinées (Totor, C. P. des hannetons, de Hergé). En effet, avant Tintin, Hergé a dessiné les aventures de Totor, un chef de patrouille scout. Dans la culture populaire, l'insecte est également utilisé, notamment dans le conte d'Andersen intitulé la Petite Poucette. Dans cette histoire, l'auteur raconte les péripéties de sa minuscule héroïne qui rencontre des hannetons, parmi d'autres insectes et animaux. Pour terminer, d'un point de vue plus concret et pratique, le hanneton est souvent utilisé par les enfants, un peu comme un jouet : ils lui attachent parfois un fil à la patte et essaient de le faire voler ; ils l'attachent à de petits attelages et tentent de le faire avancer ; enfin, ils lui plongent des fois la queue dans de l'encre pour ensuite le laisser tracer des dessins sur des cahiers. L'histoire des hannetons est donc bien mouvementée !

## Le déploiement de la lutte chimique

Ayant fait son apparition à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la lutte chimique ne devient massivement utilisée qu'une cinquantaine d'années plus tard. Ainsi, des moyens de plus en plus efficaces sont utilisés pour lutter contre les hannetons : si à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle on recommandait principalement l'utilisation de capsules au sulfure de carbone ou de capsules de benzine pour tuer les vers blancs, ce sont ensuite une multitude de produits qui sont préconisés : naphthaline (1939), bouillie sulfocalcique, oxychlorure de cuivre, Gésarol (1945), DDT (1946), Hexa et Chlordane (1949), aldrine (1954). En décembre 1947, les autorités, des établissements d'essais agricoles, des organisations agricoles ainsi que des fabriques de produits chimiques se réunissent à Berne en vue d'échanger sur la meilleure manière de lutter contre les coléoptères. Dans le canton de Fribourg, une opération-test de grande envergure est lancée

En 1950, alors que l'utilisation de produits chimiques croît pour lutter contre les hannetons, un commentateur parle non sans nostalgie d'une société suisse en train de se transformer. Il s'agit d'une « Lettre du Vieux-Pays » publiée dans *La Liberté* du 24 avril 1950 dans laquelle l'auteur, « R. M. », parle de la lutte contre les hannetons et de ses conséquences :

« Ainsi, si cette expérience [la lutte chimique] donne d'heureux résultats, il sera bientôt fini le temps où les enfants partaient tôt le matin secouer les branches des arbres où dormaient les « cucars » engourdis, puis ramenaient à la commune de grosses caisses de ces lourds insectes qu'on enterrait ensuite ou brûlait. Pour ma part, je n'ai jamais beaucoup aimé cette sorte de petite guerre, car ces hannetons dodus m'inspiraient plutôt de la répugnance que de l'amitié. Aussi, je ne pleurerai pas si désormais l'hélicoptère vient me décharger du souci de mener moi-même la bagarre contre le coléoptère. Mais, comme tant d'autres choses, la lutte contre les hannetons faisait partie des habitudes, elle avait sa place réservée dans le cours normal de notre existence, comme la moisson ou la cueillette des fruits. Pour le moment, il restera suffisamment de hannetons pour que les enfants ne soient pas encore privés du plaisir de leur attacher un fil à la patte et de les retenir prisonniers dans leurs mains. Mais les hannetons seront soumis à rude épreuve, car c'est désormais la technique qui va leur faire la guerre. »



La lutte chimique contre les hannetons est principalement déployée après la Seconde Guerre mondiale. Le Gésarol est l'un des multiples produits utilisés. *La Liberté*, 16 avril 1948

près de Grandsivaz en 1948 : un avion Pelikan déverse dans les environs « près de deux tonnes de Gésarol », un produit de l'industrie chimique bâloise Geigy contenant 5 % de DDT. Cette action doit permettre non seulement d'évaluer l'efficacité de la lutte chimique, mais aussi de prendre la mesure de ses conséquences sur la nature : « Mais que devient toute la faune qui peuple la forêt, les champs environnants, les eaux qui la parcourent ? Toute une armée de biologistes, d'entomologistes et de chimistes va examiner maintenant l'influence de la pulvérisation de Gésarol sur

En 1948, à Grandsivaz (près de Payerne), on utilise un Pelikan pour lutter contre les hannetons. Ce genre d'opérations demeurera cependant rare dans le canton de Fribourg. *La Liberté*, 12 mai 1948



les abeilles, les oiseaux, les insectes utiles de la forêt, des prés, des ruisseaux<sup>14</sup>.» Utiliser des avions – et des hélicoptères – pour lutter contre les hannetons est un procédé aussi utilisé ailleurs en Suisse et en Europe (notamment en France) à cette époque.

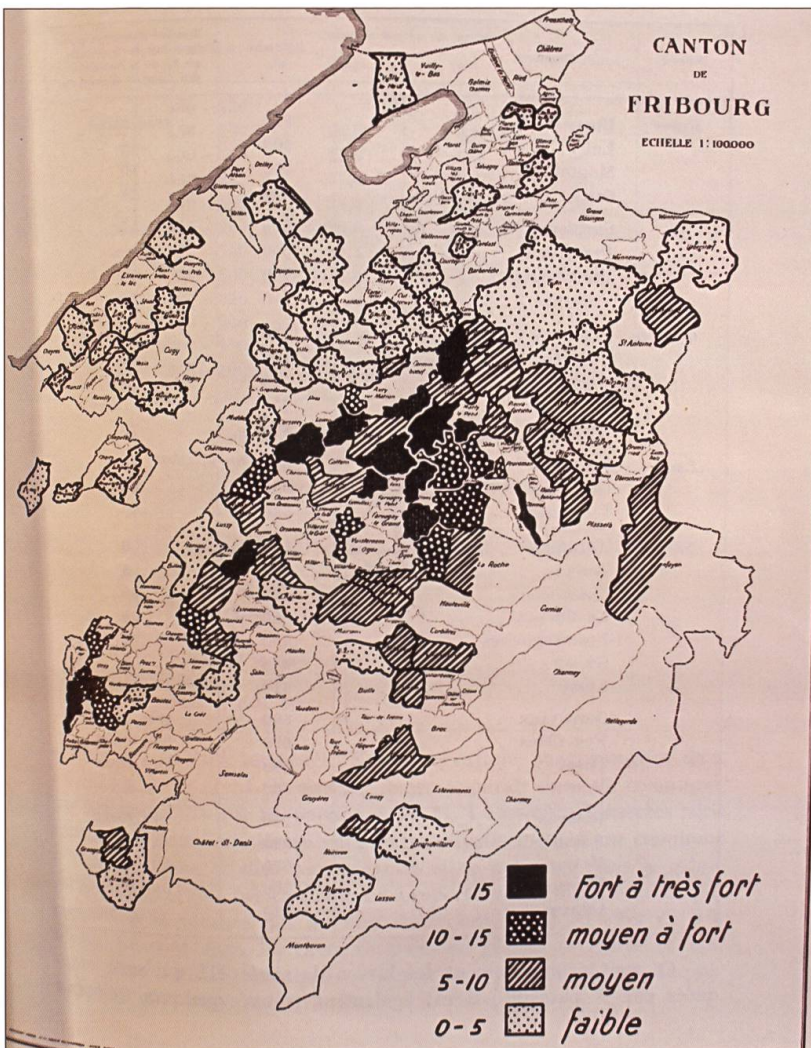
Malgré les dégâts causés par les hannetons, l'utilisation de ces nouveaux produits tels que les Hexa et Chlordane, vantés par la Station cantonale de cultures de Grangeneuve, ne se fait pas sans réticence dans le monde paysan : « Il est normal qu'une certaine méfiance accueille cette apparition et qu'un respect sensé de l'équilibre biologique de la nature fait hésiter bien des agriculteurs à utiliser ces produits<sup>15</sup>. » Des conférences, démonstrations et publications les informent alors sur les différentes possibilités de lutte. Bien que la lutte chimique parvienne à éliminer bon nombre de hannetons, ses aspects négatifs sont rapidement relevés : dès 1950, un débat au Grand Conseil fribourgeois souligne la dangerosité de certains produits pour les cultures et le bétail, ainsi que son coût élevé ; en 1952, on constate que les champs traités à l'Hexa trois ans plus tôt produisent des pommes de terre impropres à la consommation.

Dans ce contexte où la lutte chimique monte en puissance et où les connaissances scientifiques acquises montrent l'importance de détruire les vers blancs plutôt que les hannetons, la législation évolue également. La cueillette manuelle des insectes surtout au moyen des élèves des écoles est jugée inefficace et supprimée en 1954. Rendue ainsi

<sup>14</sup> *La Liberté*, 12 mai 1948.

<sup>15</sup> *La Liberté*, 27 août 1949.





Publiée en 1953, cette carte du canton de Fribourg représente le nombre d'insectes adultes par mètre carré (entre 0 et 15), ce qui permet de prévoir une intensité de vols de hannetons allant de faible à très forte pour l'année 1954.

BOURQUI, Paul : *op.cit.*, p. 127.

obsolète, la loi de 1806 qui ordonnait à chaque citoyen de contribuer à la lutte contre les hannetons et les vers blancs est définitivement abrogée en 1978.

### La fin des hannetons ?

Les connaissances au sujet du hanneton se renforcent au fil du temps. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on mentionne son cycle trisannuel, qui équivaut au temps nécessaire à l'insecte pour passer de l'état de larve à celui de hanneton ; on comprend aussi les différents cycles suisses d'apparition du coléoptère, le canton de Fribourg faisant partie du cycle bernois et non des cycles uranais et bâlois. Apparaissant entre avril et juin, les hannetons sont observés de manière particulièrement précise dès 1950, lorsque l'Institut agricole de Grangeneuve entreprend de cartographier leurs vols et de réaliser des sondages dans les communes pour

pouvoir ensuite prendre des mesures adéquates contre les vers blancs. Face à cette larve, l'Institut préconise dès la première moitié des années 1950 d'utiliser une méthode « douce » et moins coûteuse que la lutte chimique, en recourant toutefois à des produits de manière localisée. Il s'agit d'orienter l'assolement des terres, le labourage, le hersage et le piétinement des animaux de manière à éliminer le plus possible de vers blancs. Cette manière de procéder n'est pas identique dans toute la Suisse : à la même époque en Valais (1953) par exemple, on utilise trois avions, deux hélicoptères, 70 motopompes et cinq atomiseurs pour lutter contre les hannetons.

Avec la naissance de la pensée écologiste au tournant des années 1970, les insecticides sont de plus en plus mal perçus. Le DDT, par exemple, à cause de ses conséquences néfastes, est interdit<sup>16</sup>. SOS Nature dénonce également les insecticides, qui ont pour conséquence de chasser de nombreux oiseaux ainsi privés d'une partie de leur nourriture. Si les mentalités évoluent, les temps changent aussi. En 1977, le constat est clair : « Les hannetons qui, durant les années 50, bourdonnaient encore dans toute la Suisse, semblent avoir pratiquement disparu<sup>17</sup>. » Après avoir attribué cette quasi-disparition au cycle naturel des hannetons, d'autres causes sont évoquées dès le milieu des années 1980, telles que l'utilisation des produits chimiques, l'évolution des pratiques agricoles (agriculture intensive, mécanisation plus importante, labours plus profonds), ainsi que la régression des prés naturels et des biotopes. En 1987, on annonce qu'ils existent encore en Thurgovie, en Valais et en Suisse centrale, où ils ont trouvé des endroits pour se développer. Causant toujours des dégâts à l'agriculture (il est question d'environ 500 000 francs en 1983), ces insectes restent combattus. Depuis le milieu des années 1970, des moyens biologiques sont testés pour lutter directement contre le ver blanc. On utilise notamment les spores d'un champignon pour provoquer chez lui une maladie parasitaire.

### La Gruyère, elle aussi touchée

Le hanneton et sa larve semblent avoir préoccupé la Gruyère aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles déjà, mais au début du XX<sup>e</sup> siècle, les Gruériens en paraissent épargnés : « Le hanneton n'a pas fait son apparition en pays de Gruyère. Cet hôte incommode, qui préoccupait déjà le législateur fri-

<sup>16</sup> ILLI, Martin : « Nuisibles », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne, 2010.

<sup>17</sup> *La Liberté*, 7 mai 1977.

bourgeois en 1806, ne s'est pas encore acclimaté dans nos régions montagneuses. Nous ne l'envions pas à la plaine<sup>18</sup>. » La situation change en revanche en 1924, lorsqu'on annonce que ces scarabéidés ont « réussi à franchir le Gibloux »<sup>19</sup>. A ce propos, *La Gruyère* écrit: « Jamais, de mémoire d'homme, on n'en a vu autant que cette année-ci. Aussi les chênes sont-ils complètement dépourvus de leur feuillage. Dans maintes régions, les pruniers ont subi le même sort<sup>20</sup>. » Face à cette invasion, la cueillette est organisée: « A Bulle, chaque propriétaire ou locataire de fonds est tenu de cueillir les hannetons et de les apporter aux abattoirs, où le concierge inscrira les quantités livrées et les payera à raison de 10 centimes le litre pendant les 15 premiers jours de vol et de 5 centimes dans la suite<sup>21</sup>. » Les vers blancs trouvés lors du labourage doivent également être détruits.

Comme ailleurs, le hannetonnage ne s'avère pas efficace et l'insecte continue de poser problème. En 1946, une partie de l'Intyamou souffre beaucoup de ces coléoptères et de leurs larves: « Cependant, dans la Haute-Gruyère, où les hannetons étaient jadis totalement inconnus, les “coterus”, les vers blancs, ont causé de graves dégâts. Dans la région d'Albeuve, particulièrement, déjà pauvre en prairies, le 80 % de la récolte en foin est perdue<sup>22</sup>. » Cette année-là, les régions de Bulle, Broc et Morlon sont également fortement touchées, contrairement au reste du district. En 1948, les environs de Bulle sont envahis par bon nombre de hannetons, tout comme les communes situées le long de la Sarine ainsi que sur les rives du lac de la Gruyère<sup>23</sup>. A Bulle, pour faire face à ces insectes, le hannetonnage manuel est encouragé et les enfants des écoles y participent; les coléoptères récoltés sont transformés en engrais. Parmi les 734 676 litres de hannetons récoltés dans le canton en 1948, 93 355 proviennent de la Gruyère, 14 034 de Bulle. En 1951, sur 158 536 litres, 45 141 viennent de la Gruyère, 23 571 de Bulle; cette fois-ci, les insectes collectés dans le chef-lieu sont ébouillantés puis enfouis « dans des excavations préparées à cet effet »<sup>24</sup>. A Albeuve, face aux dégâts causés, les paysans de la commune décident d'éradiquer les vers blancs durant l'automne 1949 en utilisant des produits chimiques. Selon un auteur qui signe « un paysan de la montagne », ce fut une « réussite »<sup>25</sup>. En 1953, Paul Bourqui, professeur à l'Institut agricole de Grangeneuve, publie le résultat d'études au sujet du hanneton dans le canton de Fribourg, réalisées en collabo-

<sup>18</sup> *La Liberté*, 14 juin 1906.

<sup>19</sup> *La Liberté*, 5 juin 1924.

<sup>20</sup> *La Gruyère*, 10 juin 1924.

<sup>21</sup> *La Gruyère*, 29 avril 1927.

<sup>22</sup> *Feuille d'avis de Lausanne*, 25 mai 1946.

<sup>23</sup> Construit entre 1944 et 1948, le lac de la Gruyère a été mis en eau durant le printemps 1948.

<sup>24</sup> *Feuille d'avis de Lausanne*, 24 mai 1951.

<sup>25</sup> *La Liberté*, 10 février 1951.



ration avec la Commission consultative romande de lutte contre le hanneton (présidée par le directeur des Stations fédérales d'essais agricoles de Lausanne)<sup>26</sup>. Il y est relevé que cet insecte apparaît sur l'ensemble du territoire cantonal, même dans les vallées de la Jogne et de l'Intyamon, parfois en masse comme sur les pentes de la Berra et du Moléson. Par la suite, la quantité de coléoptères paraît diminuer: les prévisions pour 1954 annoncent une intensité de hannetons faible à moyenne pour la Gruyère.

En guise de conclusion, retenons un passage d'une chronique qui, parue dans *La Liberté* en 1876 et traitant du printemps, évoque très brièvement les hannetons: «Un printemps sans hannetons, ce serait une prairie sans fleurs, un bocage sans oiseaux, un lac sans poissons, un été sans soleil. Rien que d'y penser, j'en ai le cœur serré<sup>27</sup>.» Pourtant, un siècle après cette parution, les «printemps sans hannetons» sont devenus une réalité dans certaines régions de Suisse. Face à ces insectes, un problème pluriséculaire que l'on peinait à régler, de nouvelles connaissances et techniques ont été déployées. Les hannetons ont pratiquement disparu de notre canton, dans un contexte où la société et les regards ont changé. Aujourd'hui, par exemple, selon une perspective écologique, séparer les insectes «nuisibles» des «utiles» pose problème. Que de chemin parcouru donc depuis l'époque où les hannetons n'étaient considérés que comme de voraces coléoptères à exterminer!

<sup>26</sup> BOURQUI, Paul : « Observations sur le comportement du Hanneton commun et de sa larve (*Melolontha Melolontha*) dans le canton de Fribourg de 1948 à 1953 », in *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles*, 1953, p.78.

<sup>27</sup> *La Liberté*, 7 mai 1876.

## Bibliographie

- BOURQUI, Paul ▶** « Observations sur le comportement du hanneton commun et de sa larve (Melolontha Melolontha) dans le canton de Fribourg de 1948 à 1953 », in Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, Fribourg, vol. XLIII, 1953, pp. 73-130.
- ILLI, Martin ▶** « Nuisibles », in Dictionnaire historique de la Suisse, en ligne, 2010.
- MONNEY, Jean-Blaise ▶** Les origines du Service des forêts et de la faune, Fribourg, 2016.
- THIEBAUD, Charles-Edouard**